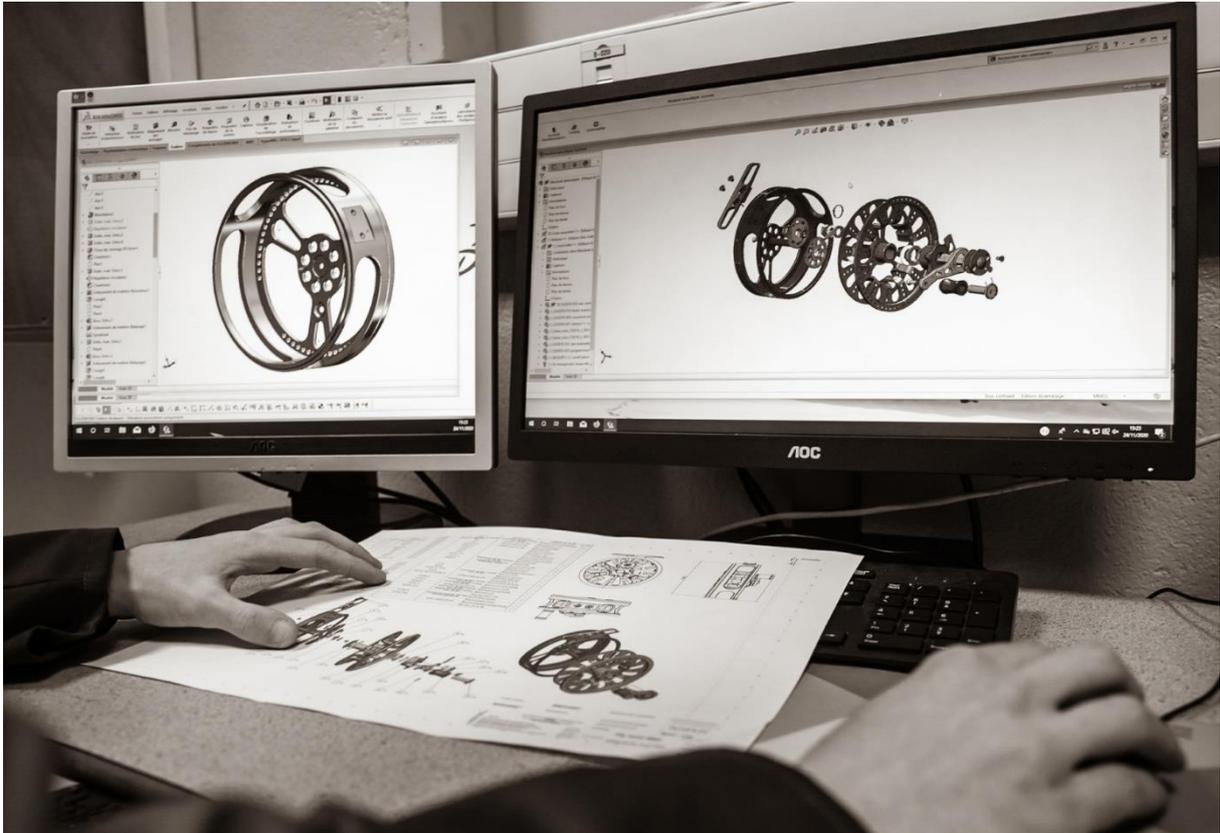


# Concours

## *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono*





## 1. Présentation du concours

Le concours *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono* est initié par le collège des inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique – enseignement général – information et orientation de l'académie de Besançon. Il permet à des élèves et des apprentis, volontaires et engagés, de terminale de Baccalauréat professionnel de présenter leur projet de chef-d'œuvre en termes simples à un auditoire diversifié. Chaque participant doit réaliser, en trois minutes, un exposé clair, concis et convaincant de son projet.

Ce concours offre une occasion aux participants de développer leurs compétences orales, de se préparer à l'évaluation de la présentation orale du chef-d'œuvre en fin d'année scolaire et de leur donner la possibilité d'exposer leur travail auprès d'un jury composé de membres du monde éducatif et de professionnels. Académique, il comprend 2 étapes : une demi-finale départementale et une finale académique.

Le rectorat en partenariat avec l'AMOPA, les DSDEN, la DRAFPIC, la DRAIO, le monde éducatif et des professionnels participent à la première édition du concours *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono*.

## 2. Critères de participation

Pour participer à ce concours, chaque candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être inscrit en terminale de baccalauréat professionnel dans une des SEP ou lycées professionnels, publics ou privés sous contrat d'association, de l'académie de Besançon, **ou** d'un centre de formation d'apprentis (CFA) **ou** d'une maison familiale et rurale (MFR) ;
- présenter un projet de chef-d'œuvre suffisamment abouti ;
- avoir renseigné le formulaire d'inscription et fait viser par le chef d'établissement à la date fixée ci-après par le règlement ;
- s'engager à représenter l'établissement et sa classe ;
- se tenir disponible au cours des mois d'avril et de mai 2022 pour la demi-finale et la finale.

## 3. Sélection

Au sein de chaque lycée professionnel, SEP, CFA ou MFR, les professeurs d'une ou de plusieurs équipes pédagogiques sollicitent des élèves ou des apprentis susceptibles de faire une présentation orale individuelle de leur projet de chef-d'œuvre. Plusieurs élèves ou apprentis, y compris d'une même classe, peuvent concourir pour représenter l'établissement et leur classe.

Les professeurs peuvent opérer une première sélection, notamment lors des préparations de présentation du chef-d'œuvre à l'épreuve orale certificative.

Jusqu'au **lundi 21 mars 2022**, les chefs d'établissement inscrivent les élèves ainsi sélectionnés via le formulaire réservé à cet effet (page 6 du présent règlement) qu'ils envoient à [ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr](mailto:ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr).

## 4. Demi-finales départementales

### a. Date, lieu et modalités

Les demi-finales départementales du concours *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono* se tiennent en avril 2022 dans un établissement de chacun des quatre départements.

Les candidats sont convoqués plus tôt, avant l'heure dite du concours, pour faciliter l'organisation de cette demi-finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs...).



Les candidats présentent leur projet de chef-d'œuvre en trois minutes devant un auditoire varié (professionnels de l'éducation nationale, partenaires extérieurs, camarades, familles...). Les membres du jury siègent au sein de cet auditoire afin d'éviter une configuration qui serait celle de l'examen.

## b. Jury

Le jury de chacune des demi-finales départementales est composé de cinq à neuf membres :

- le DASEN du département, président de jury, ou son représentant,
- la présidente de la section AMOPA du Doubs pour le jury du Doubs ou son représentant,
- le président de la section AMOPA du Jura pour le jury du Jura ou son représentant,
- le président de la section AMOPA de la Haute-Saône pour le jury de la Haute-Saône ou son représentant
- un représentant d'une des sections de l'AMOPA pour le jury du Territoire de Belfort,
- le DRAFPIC ou son représentant,
- un IEN EG ou son représentant,
- un IEN ET ou son représentant et/ou un IEN IO,
- un chef d'établissement et/ou un DDFPT,
- un professeur d'enseignement général,
- un professeur d'enseignement professionnel,
- un professionnel.

Ces membres désignent le premier lauréat, le deuxième lauréat et le troisième lauréat.

Le public qui assiste à la demi-finale décerne également un « Prix du public ».

## c. Prix

Différents diplômes et prix sont remis lors de la demi-finale départementale par les organisateurs et leurs partenaires.

## d. Critères d'évaluation du jury départemental

Pour évaluer les présentations, les membres du jury de la demi-finale départementale s'appuient sur les critères suivants :

### 1. Talent d'orateur et implication

- Qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, regards.
- Scénarisation : présence sur scène, interaction avec le public, éléments de mise en scène (originalité, choix du support, objets sur scène, musique...).
- Implication : passion, expérience, humour...

### 2. Présentation du chef d'œuvre

- Utilisation d'un langage accessible.
- Pertinence du propos visant à présenter le projet du chef-d'œuvre.
- Cohérence du propos en lien avec le projet présenté.

### 3. Structuration de l'exposé

- Exposé clair et structuré.
- Enchaînement des idées visant à une bonne compréhension du sujet.

### 4. Coup de cœur

- Point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé.

## e. Déroulement de l'épreuve

Avant de débiter leur prestation, les participants sont introduits et présentés par l'animateur (nom, prénom, établissement et titre du chef-d'œuvre le cas échéant).



### Départ

- Les participants disposent de 3 minutes pour présenter leur projet de chef-d'œuvre.
- Le chronomètre effectue le décompte en partant de 180 secondes, jusqu'à 0.
- La personne gardienne du temps est placée juste à côté de la scène. Quand le participant est prêt à commencer, il l'indique à la personne gardienne du temps par un signe de tête (pour éviter les faux départs). La personne gardienne du temps avertit alors le participant par un signal sonore (clochette) que le chronomètre est enclenché. Autrement dit, le chronomètre démarre exactement en même temps que la clochette, le participant peut alors commencer sa présentation.
- La personne gardienne du temps peut avertir le participant par un signal visuel qu'il ne reste que 30 secondes avant la fin (par exemple : agiter un drapeau). Cette alerte est **optionnelle** : elle s'applique selon les préférences du participant.
- Durant le déroulement de sa présentation, le candidat ainsi que le public peuvent visualiser sur un écran le décompte précis des secondes.

### Interruption

- En aucun cas, le chronomètre ne peut être remis à zéro (quand bien même le participant a un trou de mémoire, s'aperçoit avoir commis une erreur ou estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après.
- Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro ou un vidéoprojecteur qui ne fonctionnent pas, le chronomètre qui ne démarre pas, la clochette de départ qui ne tinte pas. Dans ce cas, le **président du jury interrompt la compétition** et le participant est autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé.
- Le participant n'est pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

### Fin

- Un signal sonore fort (klaxon) retentit quand les 180 secondes sont écoulées. Le candidat arrête sa prestation même si sa présentation n'est pas terminée.

## f. Cadre

### Présentation orale

- La présentation orale se fait en français.
- Le candidat dispose s'il le souhaite du plan de son intervention.

### Scénarisation

Au regard du caractère ludique de la présentation, les candidats sont invités à la scénariser. Le cas échéant, ils peuvent associer à leur préparation les clubs de spectacle vivant de leur établissement.

Un visuel, de la musique, des objets sont autorisés.

Un vidéoprojecteur, un matériel de sonorisation, éventuellement un pupitre, sont mis à la disposition des candidats.

## 5. Finale académique

### a. Date et lieu

La finale académique du concours *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono* se tient en mai 2022 au rectorat de Besançon.

Les candidats sont convoqués plus tôt, avant l'heure dite du concours pour faciliter l'organisation de cette finale (répétition, repérage des lieux, échange avec les organisateurs...).



## b. Jury

Le jury de la finale académique est composé de cinq à neuf membres :

- le Recteur de l'académie de Besançon, président de jury, ou son représentant,
- la présidente de la section AMOPA du Doubs, ou son représentant,
- le DRAFPIIC ou son représentant,
- l'IEN, doyen du collège des inspecteurs du second degré,
- l'IEN de Lettres et/ou Langues et/ou un IEN IO,
- un chef d'établissement et/ou un DDFPT,
- un professeur d'enseignement général,
- un professeur d'enseignement professionnel,
- un professionnel.

Ces membres désignent le premier lauréat, le deuxième lauréat et le troisième lauréat.

Le public qui assiste à la finale académique décerne également un « Prix du public ».

## c. Prix

Différents diplômes et prix sont remis lors de la finale académique par les organisateurs et leurs partenaires.

## d. Critères d'évaluation du jury académique

Les critères sont identiques à ceux de la demi-finale départementale.

## e. Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui de la demi-finale départementale.

## f. Cadre

Le cadre est identique à celui de la demi-finale départementale.

# 6. Garantie des participants

Le candidat garantit qu'il est l'auteur ou le co-auteur du projet de chef-d'œuvre et de la présentation qu'il réalise.

# 7. Droit à l'image

Pour la nécessité de communication autour du *Mon chef-d'œuvre en 3 minutes chrono*, les présentations de la demi-finale et de la finale peuvent être photographiées et filmées. Chaque candidat autorise à :

- Photographier / filmer sa prestation ;
- Diffuser ces images et captations vidéos sur les supports suivants : articles de presse, dossiers de presse, site internet académique, à des fins de communication interne, externe, institutionnelle et, dans tous les cas, pour un usage exclusivement professionnel.



## 8. Calendrier du concours – Récapitulatif

L'inscription est ouverte **jusqu'au lundi 21 mars 2022**.

Le formulaire d'inscription – autorisation du chef d'établissement et autorisation de l'utilisation d'une image d'une personne (pages 6 et 7 du présent règlement) – **sont transmis avant le lundi 21 mars 2022 à 18 heures** à [ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr](mailto:ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr)

**Chacune des demi-finales départementales se tiendra le mercredi 13 avril 2022 (matin).**

**La finale académique se déroulera le mardi 10 mai 2022 (après-midi).**

### Contact

Claudine FERRIER : [ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr](mailto:ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr)

Photographies extraites du catalogue *Le Belin*.  
Moulinet et échiquier réalisés par les élèves du baccalauréat professionnel « Technicien en réalisation de produits mécaniques » – Lycée « Édouard Belin » – Vesoul.  
Photo : Agence Média – Vesoul. Crédit photo: Benoit Grand Angle.